



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-sept, le sept mars, à dix-neuf heures et trente-huit minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du premier mars deux mil dix-sept, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Monsieur Philippe LAVOGIEZ, Maire-Adjoint, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE, Maité BRUYNOOGHE, Jennifer DELTOMBE, Messieurs Marc JONAS, Benoît BECQUET, Sylvain IKET, Hervé DEBARRE, Alain ZEGRE, Vincent KERCKHOVE Conseillers Municipaux.

Madame Denise KATRA donne procuration à Monsieur le Maire,

Monsieur Willy SCHRAEN donne procuration à Monsieur Vincent KERCKHOVE

Monsieur Michel BRAME donne procuration à Monsieur Marc JONAS

La majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame Maité BRUYNOOGHE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle accepte, assistée des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT. Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du trente et un janvier deux mille dix-sept et propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité, le compte-rendu du trente et un janvier deux mille dix-sept est adopté. Les Membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures quarante-cinq minutes.

=====

Délibération 17 03 03

EMPRUNT 6EME CLASSE ET MISE EN SECURITE DU CARREFOUR DE LA CHAPELLE

La Caisse d'Epargne propose un taux de 1.95 %, pour un remboursement trimestriel sur 240 mois {20 ans} plus 600 euro de frais de dossier.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à se prononcer sur le sujet précisant qu'il attend la proposition du Crédit Agricole pour la somme de 350 000 euro empruntée.

DEPT DU PAS-DE-CALAIS
PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, 18

13 MARS 2017

A l'unanimité, le délibéré entendu,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à la possibilité d'emprunt offerte par la Caisse d'Epargne.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le sept mars deux mille dix-sept

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le sept mars deux mille dix-sept

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,


Jean-Michel BOUHIN





Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-sept, le sept mars, à dix-neuf heures et trente-huit minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du premier mars deux mil dix-sept, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Monsieur Philippe LAVOGIEZ, Maire-Adjoint, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE, Maité BRUYNOOGHE, Jennifer DELTOMBE, Messieurs Marc JONAS, Benoît BECQUET, Sylvain IKET, Hervé DEBARRE, Alain ZEGRE, Vincent KERCKHOVE Conseillers Municipaux.

Madame Denise KATRA donne procuration à Monsieur le Maire,

Monsieur Willy SCHRAEN donne procuration à Monsieur Vincent KERCKHOVE

Monsieur Michel BRAME donne procuration à Monsieur Marc JONAS

La majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame Maité BRUYNOOGHE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle accepte, assistée des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT. Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du trente et un janvier deux mille dix-sept et propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité, le compte-rendu du trente et un janvier deux mille dix-sept est adopté. Les Membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures quarante-cinq minutes.

=====

Délibération 17 03 04

POLITIQUE DE L'HABITAT - CASO

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de sa politique locale de l'habitat, la CASPO poursuit la mise en place par la CASO une aide à l'accession sociale à la propriété pour les primo-accédants d'un montant de 4000.00 € Cette action a déjà fait l'objet d'une délibération en mars 2016.

Il est possible pour les communes d'abonder cette aide. Comme en mars 2016, l'assemblée est appelée à voter

A l'unanimité, le délibéré entendu,

REFUSE de mettre en place cette aide pour Bayenghem lez Eperlecques

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le sept mars deux mille dix-sept

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le sept mars deux mille dix-sept

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Jean-Michel BOUHIN

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

13 MARS 2017